



Coordination
des Infirmiers
Libéraux

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du CIL

Association **CIL Cannes Le Cannet**
100 Boulevard Paul Doumer
06110 Le Cannet
Tél : 0624271893
Mail : contact@cil06.org
Site : cil06.fr

Cher(e) adhérents(tes)

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le **24/03/2020** à 13h30 à la Mairie annexe du Cannet, 13 Avenue des écoles (salle des mariages 2^{ème} étage)

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Point N°1 : Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Point N° 2 : Présentation du rapport moral

Point N°3 : Présentation du rapport financier sur l'exercice 2019 et présentation du budget prévisionnel 2020

Point N°4 : Élection de nouveaux membres dans le bureau d'administration. L'élection est pour un mandat de 2 ans.

Se présentent : Mme Challis Laurence, Mme Lise Leverd, Mme Faiza El Idrissi, Mme Janka Stoklosa. Et toutes autres personnes souhaitant faire une demande.

Point N°5 : Développement des liens avec l'association d'infirmiers ABIL de Cannes la Bocca

Point N°6 : Mise à jour des statuts, du règlement intérieur et mise en place d'une fiche relative à la bonne gestion du téléphone du CIL

Point N°7 : Présentation de la CPTS du Pays de Lérins et du lien engendré avec le CIL.

Point N°8 : Montant de la cotisation annuelle à 50 Euros/an + 10 Euros (Adhésion optionnelle CPTS pays de Lérins)

Point N°9 : Points sur les formations proposées ou à prévoir.

Point N°10 : Réflexion sur la participation éventuelle du CIL en tant que professionnels animateurs à des évènements ou manifestations locales.

Point N°11 : Questions diverses et débats.

Les adhérents(tes) qui souhaitent déposer leur candidature pour intégrer le bureau doivent le faire une semaine avant la tenue de cette Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de nos statuts, tous les documents nécessaires à votre information (rapport sur les activités écoulées, compte, ...) sont tenus à votre disposition au siège

Les points proposées 1 à 10 ayant le caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des présents ou représentés.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des statuts de notre association, un quorum de **51%** doit être atteint pour rendre les délibérations valables. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale se tiendra, 1 heure après le début prévu.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, il est important que vous soyez présents. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Un adhérent ne peut être porteur de plus de trois mandats, en plus de sa voix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de notre Assemblée Générale : je vous prie d'agréer, cher(e) adhérent(te), l'expression de ma considération distinguée.

A Le Cannet, le 01/03/2020

Le Président
Patrick Bret

----- ✂ -----

Procurator

Merci de remplir cette procurator et de la remettre à la personne de votre choix, qui devra la présenter au bureau pour l'émargement lors de l'Assemblée Générale

Je soussigné(e) (nom, prénom) :,

Demeurant à

donne pouvoir à (nom, prénom) :,

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association CIL du 24/03/2020 qui se tiendra à la mairie annexe du Cannet, 13 avenue des écoles, 06110 Le Cannet.

Date et signature du mandant

Date et signature du mandataire